

## Séance ordinaire

13 Juin 2023

---

La commission permanente d'environnement et de développement durable s'est réunie le 13 juin 2023 pour une séance ordinaire. Les membres suivants étaient présents :

BARRAUD	Simon	(SC)
BRELAZ	Alexandre	(RESOC)
CARLUCCIO	Anne-Marie	(CDC)
NOIRAT CHADRIN	Sophie	(ROLC)
REGAMEY	Arlette	(CDC)
SCHWEIZER	Rémi	(RESOC, président)
GRUFFEL	Pascal	(ROLC, suppl.)
THIEBAUD	Raphaël	(CDC, suppl.)

Excusé-e-s :

EISELE	Werner	(SC)
EGGER	Mara	(SC, suppl.)
GONET	Lucie	(RESOC, suppl.)

La Municipalité était représentée par Laurent Bovay, Syndic ; Damien Canart, Municipal en charge de l'urbanisme et de la mobilité ; ainsi que Leila Dios, déléguée à l'énergie. La commission les remercie pour leur présence et les échanges constructifs.

Cette séance avait pour but de traiter des propositions de la sous-commission « biodiversité », instituée par la commission le 13 juin 2022. La sous-commission a rendu un rapport le 13 novembre 2022 à la CEDD, qui l'a validé à l'unanimité le 6 décembre 2022.

### 1. Positionnement de la Municipalité sur les propositions de la sous-commission

Simon Barraud présente le rapport de la sous-commission environnement. Il rappelle les critères de priorisation qui ont été retenus pour hiérarchiser les propositions. Ces propositions constituent des mesures concrètes, inspirées notamment d'expériences dans des communes ou cantons voisins. Elles sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : récapitulatif des propositions de la sous-commission**

Priorité haute	Priorité moyenne	Priorité basse
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créations de micro-forêts selon la méthode Miyawaki sur des parcelles communales (reforestation en zone urbaine)</li> <li>- Cours d'école débitumées et verdies</li> <li>- Charte des jardins</li> <li>- Journée de récolte des pesticides de synthèse appartenant aux particuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejoindre une convention intercommunale ou produire un règlement sur la question de l'utilisation des pesticides de synthèse</li> <li>- Végétalisation du toit des bâtiments communaux et des arrêts de bus</li> <li>- Créations de clôtures naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planter un arbre pour chaque naissance</li> <li>- Tunnel à faune</li> <li>- Hôtels à insecte communaux accompagnés de panneaux explicatifs</li> </ul>

### 1. Création de Micro-forêts Miyawaki sur des parcelles communales

#### Partiellement retenu.

La proposition fait l'objet d'une riche discussion. Les représentant-e-s de la Municipalité soulignent sa cohérence avec le Plan canopée, qui vise à renforcer l'arborisation sur le territoire communal. Ils informent que la commune est actuellement en train d'étudier différentes options sur plusieurs parcelles communales qui se prêteraient bien à une arborisation renforcée. Il ne s'agit pas nécessairement d'aller sur une densité aussi importante que ne le suppose l'approche Miyawaki, mais de renforcer l'arborisation dans des zones fortement urbanisées. Aucune décision n'a été prise pour le moment, mais la volonté est là, et la collaboration inter-service est initiée (urbanisme, patrimoine, infrastructures sont notamment concernés par de tels projets).

Les points suivants sont relevés par rapport aux propositions de la sous-commission :

- La parcelle envisagée dans le rapport est placée en zone d'activités par le Plan directeur intercommunal (PDi). Elle pourrait faire l'objet d'un développement dans ce cadre, notamment pour répondre aux besoins de structures intercommunales. Il semble donc peu opportun de la retenir pour un projet-pilote de micro-forêt.
- Afin de se laisser davantage de flexibilité et de limiter les coûts, une préférence est exprimée pour une approche plus souple visant à renforcer les m<sup>2</sup> boisés sans nécessairement aller jusqu'à des projets de micro-forêts. Le manque d'études ou de retours d'expérience sur l'approche Miyawaki sont soulignés.
- L'idée serait aussi d'engager la population à travers des projets concrets, que ce soit en adhérant à la démarche « 1-2-3... Nature ! »<sup>1</sup> ou en proposant des cours de plantation d'arbres, haies ou autres plantations indigènes (tout en offrant des boutures aux participant-e-s à la fin de ceux-ci).

1 <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/nature/la-nature-et-vous/j-agis/123-nature.html>

En résumé, la Municipalité s'engage à développer des actions dans le sens de la proposition, et ce sur trois niveaux :

1. Poursuivre les démarches entreprises en lien avec le plan canopée, dans le but de renforcer l'arborisation sur le territoire communal ;
2. Identifier une ou plusieurs parcelles communales pour un projet spécifique de forêt ou de plantation (sans nécessairement aller jusqu'à un projet selon la méthode Miyawaki)
3. Lancer un cours ou une démarche apparentée de plantation participative, notamment sur la parcelle du Château (avec la volonté de remettre le verger à disposition de la population).

## **2. Cours d'école débitumés et verdies**

Retenu (sur les nouveaux projets).

La Municipalité s'engage à intégrer cette dimension dans les projets à venir. Il s'agit par exemple un critère important dans le cadre du concours pour la future école des Noutes. Ce sera aussi un élément important à intégrer dans le cadre de la refonte du complexe scolaire de Chisaz en 2025-2026. Le besoin d'une flexibilisation des normes constructives de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) est toutefois évoqué, car certaines exigences rentrent parfois en contradiction avec l'objectif de verdir les cours d'école. Concernant les impacts sur les frais d'entretien, la Municipalité souligne que ce n'est pas nécessairement le cas et que des compromis tout à fait intéressants sont possibles avec des revêtements tels que les copeaux ou les pavés engazonnés.

## **3. Charte des jardins**

Retenu, sans en faire une priorité à court et moyen terme

La Municipalité confirme que la Commune n'applique actuellement pas de charte, et n'en fait pas de promotion particulière auprès de la population. Plusieurs commissaires amènent les exemples d'autres communes vaudoises (Lausanne, Morges, Bussigny sont citées). Il est aussi relevé que des modèles existent, notamment sur la plateforme intercantonale « Energie – Environnement »<sup>2</sup>. Il n'y a aucun besoin de réinventer la roue, ces modèles pouvant facilement être repris ou adaptés.

Pour Monsieur Canart, c'est principalement au niveau des subsides « biodiversité », dont une directive sera bientôt présentée au Conseil communal, que se situent les possibilités et volontés d'action. Il souligne la nécessité d'une convergence entre les principes de la charte des jardins et les directives de subventionnement à venir. L'objectif est que les soutiens soient disponibles à partir de 2024. Néanmoins, la Municipalité ajoute que l'adhésion à une telle charte n'est pas d'emblée exclue et que, si elle devait avoir lieu, une communication du contenu de la charte dans le *Crissier contact* et sur d'autres canaux de communication serait alors pertinente. Elle s'y penchera une fois que d'autres projets actuels seront bouclés. Un pointage quant à ce projet aura lieu lors d'une prochaine séance avec la commission.

<sup>2</sup><https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>

#### **4. Journée de récolte des pesticides de synthèse appartenant aux particuliers**

Partiellement retenu.

Sans nécessairement souscrire à l'idée d'organiser une journée de récolte à proprement parlé, les représentant-e-s de la Municipalité manifestent une ouverture. Ils proposent une communication spécifique dans *Crissier contact*, ainsi que la mise à disposition d'un espace dédié pour récupérer ces produits dans le cadre des déchetteries mobiles. Ils confirment que les filières d'élimination existent pour ce genre de produits.

La Municipalité manifeste aussi la volonté d'intensifier la communication sur ces aspects et envisage l'organisation d'une présentation annuelle à l'écopoint. Cela permettrait de mettre en avant, de manière plus large, les bonnes pratiques en matière d'élimination des déchets. Enfin, la Municipalité affirme son attention de s'impliquer dans une telle démarche dans le cas où une initiative de rang fédéral ou cantonale verrait le jour (ce qui est *a priori* en discussion au sein de ces deux niveaux).

#### **5. Création de clôtures naturelles**

Partiellement retenu.

Plusieurs pistes sont esquissées par rapport à cette proposition, mais sans engagement concret : une possible intégration au programme de subsides ; une possible mesure de communication ; une possible réalisation communale dans un but d'exemplarité, au moment du remplacement de haies existantes. Le coût, le temps nécessaire, les potentielles opportunités mériteraient toutefois une analyse plus approfondie avant de pouvoir prendre un engagement plus concret. Un suivi quant à l'avancée de la réflexion de la Municipalité sur ce projet aura lieu lors des prochaines séances avec la CEDD.

#### **6. Convention intercommunale ou règlement sur les pesticides de synthèse**

Non retenu.

Les représentant-e-s de la Municipalité soulignent que les pesticides de synthèse ne sont presque plus utilisés aujourd'hui pour l'entretien des parcelles communales. Un usage demeure sur certains espaces spécifiques, comme les vignes communales. L'intégration au sein d'un règlement ou d'une directive communale pour encadrer la pratique, voire diminuer davantage leur utilisation, ne semble pas nécessaire à leurs yeux.

#### **7. Végétalisation du toit des bâtiments communaux et arrêts de bus**

Partiellement retenu.

Les représentant-e-s de la Municipalité soulignent que la commune a pour politique de végétaliser les toitures dès qu'elle a la possibilité de le faire. Il s'agit toutefois de tenir compte des autres usages (notamment production photovoltaïque) et des contraintes architecturales, ce qui nécessite de trouver les solutions les plus adéquates au cas par cas. En revanche, la politique de la Municipalité n'est pas de verdir les arrêts de bus. La volonté est de travailler avec les modèles « standards » proposés par les TL et de privilégier les installations photovoltaïques sur leur toiture. Une alternative générerait davantage de contraintes et des surcoûts. Certains arrêts auront cependant des plantes posées sur leurs parties latérales.

## 8. Planter un arbre pour chaque naissance

Non retenu.

Des discussions ont eu lieu dans le cadre du Programme de législature et la Municipalité a finalement renoncé à se doter d'objectifs ou de mesures en ce sens. Le nombre de naissance importants (environ une centaine par année), les coûts et contraintes administratives, et le nombre de familles effectivement intéressées sont notamment invoqué. La Municipalité souhaite passer par d'autres leviers pour renforcer l'arborisation (cf. point 1). Des projets spécifiques en lien avec les établissements scolaires sont également évoqués, sans engagement concret toutefois.

## 9. Tunnel à faunes

Non retenu.

De tels ouvrages impliquent des travaux et des coûts importants, et ne sont pas pertinents sur le réseau de route communal. Un projet éventuel dans la zone entre Jouxpens et Crissier, en lien avec l'extension du réseau de sentiers pédestres, est néanmoins évoqué.

## 10. Hôtels à insectes

Retenu.

Il n'existe pas d'hôtels à insectes actuellement. La Municipalité se montre ouverte à un éventuel équipement de certains lieux, avec un objectif pédagogique et didactique (alentours du canapé forestier, futurs parcs de la Mèbre et du Château, Montassé, etc.). Cela est à étudier en collaboration avec les écoles. Des propositions seront faites d'ici l'hiver.

## 2. Informations de la Municipalité

La Municipalité transmet les informations suivantes :

- *Inauguration du Parc de la Mèbre* : elle aura lieu au milieu de l'année 2024 et sera une opportunité intéressant de mettre en avant certaines actions et mesures en matière de biodiversité. La commission est invitée à faire des propositions dans ce cadre si elle le désire.
- *Réorganisation du secteur « développement durable »* : le nouveau secteur est en cours de constitution et se structurera autour de Mme Dios. La volonté est d'intégrer un poste pour un support administratif au budget 2024. Le secteur quittera le Service Patrimoine pour être directement rattaché à un Municipal, en l'occurrence au sein du dicastère de l'urbanisme. Cela permettra de favoriser les actions transversales.
- *Fonds communal pour l'énergie et le climat* : les travaux préparatifs se poursuivent pour mettre en œuvre le règlement adopté par le Conseil communal. Les directives « biodiversité » devraient être adoptées pour permettre une entrée en vigueur début 2024. La CEDD sera consultée.

Il est convenu de poursuivre avec le rythme de travail institué depuis la création de la commission, avec deux séances annuelles plénières ainsi que des séances ponctuelles liées à d'éventuels projets ou préavis qui concernent la commission. Ce rythme peut être adapté en fonction des besoins.

### 3. Délibérations de la CEDD

La commission prend acte des positionnements de la Municipalité. Elle les comprend en partie mais souhaite toutefois formuler les trois vœux suivants, dans le but d'encourager la Municipalité à faire un pas de plus dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans son action.

Concernant les micro-forêts Miyawaki, la commission comprend que l'on ne s'attache pas à un système, une approche plutôt qu'une autre. Elle souhaite toutefois que les projets développés par la Municipalité puissent dans tous les cas s'inspirer de certains principes pertinents issus de cette approche. En ce sens, elle émet le vœu suivant :

**Vœu 1** *La Commission encourage la Municipalité à développer des projets d'arborisation favorisant une densité importante, qui visent à combler rapidement de petits espaces en utilisant une diversité d'espèces indigènes et en soignant l'implication et la communication auprès de la population.*

La commission regrette que la Municipalité ne s'engage pas davantage à faire preuve d'exemplarité, par exemple en développant les clôtures naturelles ou en se dotant d'une directive contraignante pour renforcer les mesures mises en place et en garantir la pérennité. La volonté de développer le programme de subsides est certes intéressantes, mais la commune a aussi un rôle de modèle à jouer.

**Vœu 2** *La Commission encourage la Municipalité à jouer un rôle de modèle et à développer sa propre exemplarité en matière de biodiversité, notamment en intégrant de manière plus systématique les enjeux dans les projets qu'elle déploie.*

**Vœu 3** *La Commission encourage la Municipalité à adhérer à la Charte des Jardins et à transcrire ses principes dans une directive interne contraignante.*

En fin de séance, la commission décide de nommer une nouvelle sous-commission autour de la thématique de la mobilité. Alexandre Brélaz se propose d'en organiser les travaux. Anne-Marie Carluccio et Pascal Gruffel manifestent un intérêt, et le ou la représentant-e de SC reste à désigner. Comme dans le cas de la sous-commission « biodiversité », il est attendu que la sous-commission puisse se réunir une ou deux fois à la rentrée et qu'elle propose dans un rapport une série de mesures à valider par l'ensemble de la commission, puis à mettre en discussion avec la Municipalité.

Crissier, le 17 août 2023  
Pour la Commission



Rémi Schweizer  
Président-rapporteur

*Annexes : rapport interne et addenda de la sous-commission « biodiversité »*